



Mise en demeure par un fournisseur d'accès

Par **Bert_old**, le 12/07/2007 à 17:14

Bonjour,

Ayant été à la recherche d'un emploi je suis tombé sur un site que je pensai être un site d'offre d'emploi, je m'y suis inscrit mais en faite j'ai souscrit un abonnement avec un fournisseur d'accès.

Après plusieurs mois sans nouvelles la société qui tient le site me réclame la somme de 180 euros, ne comprenant pas je refuse de payer.

Je suis aujourd'hui mis en demeure et on me réclame 315 euros pour un service que je n'ai jamais utilisé (puisque je suis déjà chez un autre fournisseur d'accès).

quelqu'un sait-il ce que je peux faire pour me défendre?

merci.